

LA PRIMO-LICENCE

Qu'est-ce que la primo-licence ?

La primo-licence est une **licence club annuelle** qui permet de bénéficier de 4 mois offerts. Elle doit être demandée par une personne physique non-licenciée depuis au moins 20 mois (= qui n'a pas eu de licence depuis le 31 décembre 2022) et qui demande une licence entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 décembre 2024.

Sur le document, rien ne permet de différencier une primo-licence d'une licence club.

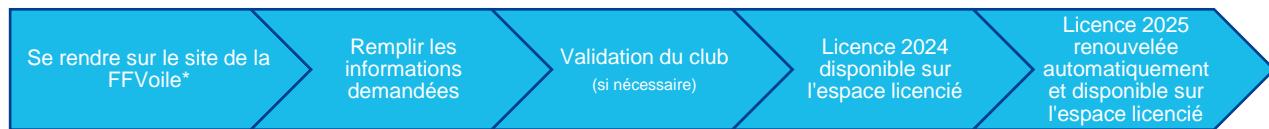


Comment obtenir une primo-licence ? (2 possibilités)

1. S'adresser à un club affilié



2. NOUVEAUTÉ depuis le 01/09/2023 : Prendre sa licence en ligne



* <https://licencedirecte.ffvoile.fr/>

Certificat médical ou questionnaire de santé ?

Age au moment de la prise de licence	Jusqu'à l'année des 17 ans incluse	Année des 18 ans		Année des 19 ans et après
		Avant l'anniversaire	Après l'anniversaire	
Licence	Jeune	Jeune	Jeune	Adulte
Médical	Obligation de renseigner un questionnaire de santé afin d'obtenir une Licence Club Compétition permettant la pratique de la voile (y compris en régate)	Obligation de renseigner un questionnaire de santé afin d'obtenir une Licence Club Compétition permettant la pratique de la voile (y compris en régate)	Aucun document médical n'est exigé sauf pour obtenir une Licence Club Compétition (uniquement si le licencié souhaite participer à une épreuve de grade W à 4).	Aucun document médical n'est exigé sauf pour obtenir une Licence Club Compétition (uniquement si le licencié souhaite participer à une épreuve de grade W à 4).

Prix d'une primo-licence*

La primo-licence est valable 16 mois maximum (du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2025) dont 4 mois offerts :

- Primo-licence jeune : **32 €** (adhésion, pratiquant ou compétition)
- Primo-licence adulte : **70 €** (pratiquant ou compétition)

Au moment de la prise de la primo-licence, le licencié ne paiera donc par anticipation, que le prix de la licence 2025. ATTENTION : une licence prise fin aout ne peut pas être transformée en primo-licence !

Le prix de la licence comprend une couverture assurantielle en responsabilité civile, individuel accident et assistance rapatriement. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de la [FFVoile](#).

Quelques informations importantes

Toute **demande éventuelle d'annulation de Primo licence** (avec justification) doit nous parvenir dans la mesure du possible dans les 8 jours suivants la délivrance, et en tout état de cause, avant le 20/12/2024.

Après cette date, **aucune annulation de Primo licence ne sera possible** (exercice comptable 2024 clos).

La primo-licence ne donne pas droit à l'attribution de voix sur l'année N (2024) mais pour l'année N+1(2025).

Les primo-licences prises en 2024 ne doivent pas être renouvelées sur l'année 2025, le logiciel de la FFVoile le faisant automatiquement.

Contact

Service licences : licences@ffvoile.fr

* Pour plus d'information sur la tarification des licences, vous pouvez consulter ce [lien](#).